

3 octobre 2005  
n° 1244 bis  
Bimensuel  
prix spécial 6 euros

### Syndicat National des Lycées et Collèges

# Lycées : le grand Bricolage

## Sommaire

- Le grand Bricolage ..... 1
- NON au remplacement de courte durée ..... 1
- Technique et Professionnel : le temps des grandes réformes ..... 2
- Professeurs associés ..... 2
- Langues vivantes : de la poudre aux yeux ..... 3
- TPE : la culture de l'à-peu-près .. 3
- Pour un baccalauréat de qualité ..... 4
- CAPEPS-CAPE : la bivalence est en route ! ..... 4

L'année qui vient de s'écouler fut marquée par la loi Fillon et ses avatars. Discussions et manifestations se sont succédé ; la "modernisation" du baccalauréat a cristallisé tous les mécontentements.

Avant d'envisager une éventuelle évolution du Baccalauréat (ou plutôt des Baccalauréats), **il est urgent de mener une réflexion sur les différentes voies de formation, leur spécificité et leurs finalités. Pour favoriser la réussite des lycéens, il faut mettre en place une véritable orientation** qui tienne compte des goûts des élèves mais aussi de leurs acquis et de leurs capacités. *"On ne passe pas au lycée si à la sortie du collège on ne sait pas écrire un texte structuré de deux pages"* (Claude Allègre, chronique de *l'Express* !) Pourtant, depuis des décennies, la fuite en avant se poursuit, de la sixième au(x) baccalauréat(s) !!! **Il faut proposer aux élèves des cursus cohérents, bien identifiables, qui débouchent sur des diplômes de qualité**, et prévoir des passerelles pour qu'ils ne se sentent pas enfermés dans une voie.

**Rien, dans ce qui a été et est proposé par le ministère, ne va dans ce sens.**

Le SNALC-CSEN a toujours été contre la **seconde indifférenciée**. Il faudrait en seconde un solide tronc commun et un module complémentaire dont les résultats seraient pris en compte pour le passage en première.

A force d'alléger les programmes, de multiplier les possibilités de choix, on a détruit la cohérence

des **séries générales** : la série L n'a plus de littéraire que le nom ; beaucoup d'élèves de S ne sont pas de vrais scientifiques et ceux de ES cherchent souvent leur chemin... Certes il y a encore des élèves motivés par la série qu'ils ont choisie et qui y réussissent, mais **des programmes consistants, un renforcement des spécialités et une revalorisation de leur coefficients sont absolument nécessaires. Il y aurait peut-être alors moins d'échecs dans l'enseignement supérieur.**

**Aucune de ces mesures n'est envisagée.**

La série STG a été **"remusclée"** pour attirer des élèves qui se dirigent habituellement vers des séries générales. **L'intention "affichée" était bonne, mais le résultat ne semble pas concluant.** Les programmes sont trop ambitieux pour le public concerné, et les professeurs se demandent déjà comment ils feront pour conduire leurs élèves vers la réussite de ce Baccalauréat plus difficile. A moins que, par le biais du contrôle continu... Mais alors les élèves auront, une fois de

## NON au Remplacement de courte durée !

Le SNALC s'oppose catégoriquement aux **remplacements de courte durée imposés aux professeurs**. Cette mesure entraînera une surcharge de travail inadmissible (jusqu'à 5 heures hebdomadaires !) et ne présente aucun intérêt pédagogique.

Elle risque de transformer les professeurs en gentils animateurs afin d'éviter des problèmes dans les couloirs et rassurer les parents. En outre, ce décret aura des conséquences désastreuses sur les statuts des professeurs en rendant ces derniers corvéables à merci, **reconnus non pas en tant qu'enseignants mais comme simples moyens d'encadrement**. La note de service précise bien que les collègues remplaceront dans leur discipline, mais est-ce dans leur classe, au même niveau d'enseignement ? Peut-on improviser sérieusement un cours si l'on "ne pratique pas" le programme ?

Enfin, une telle mesure ne peut que susciter des tensions entre les professeurs volontaires, désignés volontaires et les autres, alors même qu'on souhaite une meilleure coopération des équipes pédagogiques.

**Le remplacement ne doit se faire que sur la base du Volontariat.**

plus, été trompés.

Enfin, avec le baccalauréat professionnel en **trois ans**, les trois voies de formation auront la même structure, ce qui les rendra encore moins lisibles.

**Le SNALC-CSEN a refusé le collège unique, il refusera le lycée unique. Il continuera à défendre des voies différentes, clairement identifiées et permettant à chacun d'atteindre son niveau d'excellence.**

## Enseignement technique et professionnel : Les temps des grandes réformes

Pour le SNALC-CSEN, la voie professionnelle doit prioritairement déboucher sur une finalité professionnelle ; quant à la voie technologique, elle doit offrir une solide formation tant au point de vue des savoir-faire que de la culture technologique, scientifique et générale. Fortement attaché à la qualité des diplômes nationaux, il ne cessera de se prononcer en faveur du maintien des épreuves terminales et s'opposera à toutes tentatives de développement ou de généralisation du Contrôle en Cours de Formation aux baccalauréats technologiques.

Ces différentes voies sont ou seront remodelées et le SNALC-CSEN a regretté le manque de concertation sur la réforme STG et déplore le mutisme du ministère et de l'inspection générale sur l'actuelle réforme STI. **Ces réformes doivent impérativement s'accompagner d'une réflexion sur l'orientation vers ces séries mais aussi sur les poursuites d'études vers les diplômes de l'enseignement supérieur.** Le SNALC-CSEN ne manquera pas d'affirmer son action sur la création et l'évolution des différentes formations, au sein des Commissions Professionnelles Consultatives, lieux d'échanges entre professionnels et représentants du monde éducatif.

Pour préserver les intérêts de tous et développer le service public d'enseignement, le SNALC-CSEN préconise l'**élargissement des formations technologiques et professionnelles à d'autres méthodes de formation telles que l'alternance, l'apprentissage et les formations tout au long de la vie**, dans des structures adaptées, au sein d'établissements à "dimensions humaines" et autour de pôles technologiques performants.

Le SNALC-CSEN s'interroge sur la mise en place et la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, alors que l'expérimentation de ce dispositif vient à peine de se terminer et qu'aucune analyse ne semble être mise en place. La situation actuelle, qui autoriserait une même formation sur trois et quatre années, n'est pas saine. Le parallélisme important entre baccalauréat professionnel en trois ans et baccalauréats technologiques nous inquiète. **Pour le SNALC-CSEN, l'enseignement professionnel et l'enseignement technologique doivent se développer sans se concurrencer.** Ces voies doivent rester identifiables.

## Professeurs associés : de l'enseignement professionnel à l'enseignement général ?

Les "professeurs associés" existent dans les lycées d'enseignement professionnel, pour des formations bien précises. Leur recrutement devrait bientôt être possible dans tous les types d'établissement. Recrutés par les recteurs sur proposition des chefs d'établissement, ils assureraient "des activités d'enseignement en formation initiale" incluant "la préparation des cours et la validation des acquis". Ils pourraient exercer une autre activité professionnelle, et les demandeurs d'emploi auraient priorité pour exercer ces fonctions à temps complet !

L'Education Nationale va contribuer à résorber le chômage ... en créant de nouveaux emplois précaires ! A la fin de leur contrat, les professeurs associés doivent rester limités aux formations des modalités qui restent à définir.

Pour le SNALC-CSEN, le recours aux professeurs associés doit rester limité aux formations pour lesquelles il n'existe pas de diplôme d'enseignement.

**Enseigner est un métier :  
les lycées ne sont pas des entreprises**

## Langues vivantes : De la poudre aux yeux

### Actuellement

- La situation de l'allemand est de plus en plus délicate, en dépit de nombreux effets d'annonce et des besoins reconnus pour les échanges commerciaux. Ne parlons pas de l'italien, du russe et autres langues dites rares ! Seul le chinois semble progresser.
- En Terminale, les groupes ne sont "allégés" qu' en LV1, et seulement pour les élèves de séries générales . Encore faut-il aussi que la DHG le permette !
- Les LV3 disparaissent progressivement.

### Pour l'avenir

se profile un plan de rénovation des langues vivantes accompagné de mesures floues et inquiétantes : à la rentrée 2006,

- Des groupes allégés seront mis en place en LV1 pour les séries générales, les STG et les SMS.
- L'enseignement de langues vivantes devrait se faire par "groupes de compétences", ce qui entraînera d'énormes difficultés pour organiser les emplois du temps. Par ailleurs, comment seront évaluées les langues ? Seront-elles sanctionnées par le DCL (Diplôme de Compétence Linguistique), ou par un ersatz, étant donné le coût très élevé de ce diplôme et la complexité de son organisation ? **Quelle sera alors la place de cette évaluation dans le baccalauréat ?**

■ Une fois obtenu le diplôme de LV, les meilleurs élèves (dès la première ?) risqueront de ne plus bénéficier d'un enseignement professoral et de devoir se contenter "d'autoapprentissage" par le moyen de cassettes vidéo et autres CD ou DVD ! De la sorte, les professeurs de LV ne conserveront en Terminale que les groupes d'élèves les plus faibles ou les plus récalcitrants ... De surcroît, il est à craindre que les services des professeurs soient alors annualisés.

**Communiquer avec l'autre, ce n'est pas seulement parler sa langue ; c'est aussi connaître sa culture. Pour le SNALC-CSEN, les deux sont indissociables. L'étude d'une langue vivante ne doit pas se réduire à de la communication.**

## TPE : la Culture de l'à-peu-près

Sous le couvert d'accroître l'autonomie des élèves, on a créé une épreuve où le candidat doit donner l'impression de tout savoir sur un sujet qu'il a à peine abordé. Pour quel profit ?

Le cadre pluridisciplinaire tant vanté a souvent montré ses limites, une discipline étant presque toujours dominante. Le temps considérable passé à la réalisation de ces dossiers l'est au détriment de la transmission des savoirs fondamentaux. Les horaires de certaines disciplines ont d'ailleurs été réduits pour la mise en place des TPE.

**Le SNALC, qui n'a jamais été favorable aux TPE, a voté pour leur suppression et a demandé le rétablissement de l'horaire antérieur des disciplines concernées.**

Sous la pression de la rue, les TPE ont finalement été maintenus en première, avec évaluation au baccalauréat ; ils deviendront une épreuve anticipée dont seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte avec un coefficient 2 (comme une option !).

**Le SNALC a dénoncé ce "bricolage". N'est-il pas destiné avant tout à augmenter le taux de réussite au baccalauréat ?**

## Pour un Baccalauréat de qualité

Les menaces les plus graves pèsent sur la valeur et l'existence du baccalauréat, alors que les Français restent attachés à ce diplôme.

Le recours, dans l'évaluation, au *contrôle continu* et au *contrôle en cours de formation*, contrairement au principe d'anonymat de l'examen, risque de produire des inégalités en fonction des établissements d'origine ; les modalités de la prise en compte des TPE dans l'évaluation terminale témoignent cette année des aberrations auxquelles peut conduire un tel système ; la volonté constante de réduire les enseignements fondamentaux produit inexorablement la dévaluation du diplôme.

**Toutes les mesures sont bonnes pour baisser les exigences, augmenter les taux de réussite et satisfaire des objectifs strictement statistiques, quelles qu'en soient les conséquences sur la qualité culturelle de l'enseignement.**

Il est nécessaire de sauvegarder des cursus vraiment différenciés et correspondant aux aspirations et aux capacités réelles des élèves, afin que le diplôme du baccalauréat sanctionne de véritables savoirs et compétences. La voie professionnelle doit préparer au mieux à l'insertion dans le monde du travail ; la voie technologique doit viser l'acquisition d'une connaissance plus générale d'un secteur de métiers, qu'une spécialisation ultérieure rendra opérationnelle ; enfin, la voie générale doit se fixer comme but l'acquisition d'une culture générale permettant de suivre avec profit des études supérieures.

**Il faut en finir avec la duperie d'un baccalauréat qui n'en porterait que le nom, et rétablir les exigences les plus sérieuses, garantissant l'acquisition réelle des contenus de connaissances. Dénaturer le baccalauréat contraindrait à repenser l'enseignement supérieur, et marquerait l'alignement du système éducatif français sur les standards américains bien décriés pourtant.**

## Réforme du CAPEPS et du CAPES : la Bivalence est en route !

Désormais, les candidats au CAPEPS et à certaines sections du CAPES pourront choisir de présenter une épreuve d'une discipline connexe. Ils auront ainsi une mention complémentaire et **pourront se voir confier un enseignement partiel dans cette discipline**. Comment peut-on être compétent dans une discipline connexe qui n'a pas forcément fait l'objet d'une formation spécifique complète dans le cursus universitaire ?

Cette mention complémentaire est facultative ; mais elle offrira à l'administration de telles facilités d'ajustement que l'on peut craindre de la voir un jour devenir obligatoire. **Et l'on aura recréé le corps des PEGC, de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale !** Verra-t-on un jour des CAPES "sciences humaines", "sciences", "langues-lettres" ? Si certains professeurs de "langues rares" sont séduits par ces mentions complémentaires, qu'ils ne se méprennent pas : ils enseigneront de moins en moins la langue qu'ils ont choisie, et de plus en plus le français !

**Ce décret ne vise-t-il pas aussi à faciliter les remplacements de courte durée**, le professeur pouvant suppléer les collègues de deux disciplines différentes ?

**Le SNALC reste très attaché à la monovalence disciplinaire**, sans rejeter d'emblée la bivalence dans le cadre des sections européennes. Cependant, la mise en place de cette certification complémentaire doit être étroitement encadrée (licence dans la discipline annexe obligatoire, rémunération supplémentaire pour compétence supplémentaire).

Le SNALC défendra toujours un enseignement de qualité dispensé par des professeurs qualifiés.